

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 23 avril pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Nyon, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Stéphane Jayet, né le 29 août 1965, originaire d'Hermenches (VD), Employé de commerce – branche voyage, domicilié Rue du Terroir 4, 1180 Tartegnin, qui remplace au sein du groupe libéral-radical Mme Regula Zellweger, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Stéphane Montangero, président, Nathalie Jaccard, 2^e vice-présidente, Jean-Bernard Chevalley, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 23 avril 2026

Le rapporteur :
(Signé) Patrick Simonin
Premier Vice-Président